Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Rouen

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 11 mai 2012

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements publics locaux d'enseignement du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels, EREA)

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Messieurs les Présidents des Universités et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche

Madame la Déléguée auprès du Directeur Général du CNED (site de Rouen)

Monsieur le Délégué régional de l'ONISEP

TRES URGENT

CIRCULAIRE ENVOYÉE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Rectorat

Division des Personnels Enseignants

Affaire suivie par :
A. CANNETON-MULLER : 02 32 08 94 73

DPE3 – B. GALLAIS : 02 32 08 94 88
DPE4 - C. ROPERT : 02 32 08 94 98
DPE5 - S. BOULARD: 02 32 08 95 07
DPE6 - M. SAINT MARTIN : 02 32 08 95 15
DPE8 - M. GAUTHIER : 02 32 08 95 31
DPE1 - A.LAIDET : 02 32 08 94 75 31
DPE1 - C. GEST : 02 32 08 94 71

Télécopieur : 02 32.08.95.48

Adresse électronique :
dpe@ac-rouen.fr

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 01

Objet : **Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, du second degré : phase intra - académique. Postes spécifiques (SPEA) en établissements ECLAIR.**

Réf. : - note de service n° 2011-190 du 25 octobre 2011 relative à la mobilité des personnels enseignants du second degré (BO spécial n° 9 du 10 novembre 2011) ;
- note de service n° 2012-018 du 30 janvier 2012 relative aux modalités de dépôt de candidatures en établissement ECLAIR et à la sélection des candidats (BO n° 5 du 2 février 2012) ;
- circulaire académique du 22 février 2012 relative aux modalités de candidature en établissement ECLAIR – rentrée scolaire 2012 ;
- circulaire académique du 27 mars 2012 relative à la phase intra académique du mouvement national à gestion déconcentrée.

PJ : une annexe.

Le programme ECLAIR (Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) a pour objectifs la progression de chacun des élèves, le développement de leur ambition scolaire et professionnelle et l'instauration d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

L'investissement et la stabilité des équipes éducatives affectées dans les établissements ECLAIR sont des conditions indispensables de réussite du projet pédagogique.

Un dispositif spécifique de recrutement national, défini dans les notes de service du 30 janvier et du 22 février 2012 a été mis en œuvre afin de procéder aux affectations des personnels enseignants et d'éducation volontaires sur les postes vacants au 1er septembre 2012.

Les affectations seront prononcées à titre définitif lors des CAPA et F.P.M.A relatives au mouvement intra-académique.

Des postes demeurent vacants à l'issue de cette procédure nationale (*cf.* annexe*)*. Aussi ai-je décidé de **les intégrer au mouvement spécifique intra académique**. Les candidatures seront traitées en dehors du barème du fait d'une adéquation étroite entre le poste et la personne.

I - PUBLICATIONS DES POSTES VACANTS

Les postes vacants figurent en annexe.

Les personnels intéressés peuvent consulter les fiches descriptives de ces postes sur le site académique.

II - CONDITIONS ET DEPOT DE CANDIDATURE

a) Conditions de candidature

Peuvent se porter candidats, tous les personnels enseignants du second degré ou d'éducation titulaires ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2012.

b) Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures se fera exclusivement à l'aide de la fiche "poste spécifique ECLAIR" à télécharger sur le site académique et à retourner complétée aux services de la DPE avec un CV et une lettre de motivation **le 25 mai 2012** au plus tard.

L'agent qui souhaite donner la priorité à ce type de vœu doit obligatoirement le mentionner sur la fiche et s'engage à accepter l'affectation sollicitée**.**

III - SELECTION DES CANDIDATS

Pour toute affectation sur ce type de poste à profil, prononcée hors barème, l'avis des chefs des établissements d'accueil sera sollicité par mes services.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter très rapidement cette circulaire à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Je vous remercie par avance de votre implication dans la mise en œuvre de cette procédure d'affectation des personnels.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Signé : Didier LACROIX

ANNEXE

Collège Descartes au Havre

un poste en espagnol

Collège Braque à Rouen

un poste en mathématiques
un poste en SVT

Collège Pablo Neruda à Evreux

un poste en arts plastiques

Collège Politzer à Évreux
un poste en mécanique agricole (SES SEGPA)
deux postes en biotechnologie (SES SEGPA)

Collège Alphonse Allais à Val de Reuil

un poste en allemand
un poste en génie industriel textiles et cuirs P 2200 (SES SEGPA)
un poste en génie mécanique maintenance des véhicules P 4500 (SES SEGPA)

Collège Nelson Mandela à Elbeuf

un poste en histoire géographie

Lycée les Fontenelles à Louviers (SEP)

un poste en biotechnologie

Lycée Fernand Léger à Grand Couronne

un poste en génie civil construction et réalisation P 3020
un poste en génie mécanique maintenance des véhicules P 4500
deux postes de conducteurs d'engins travaux publics P 6320
un poste en biotechnologie P 7200
un poste en enseignements artistiques et arts appliqués P 6500

Lycée Colbert le Petit Quevilly

un poste en génie industriel bois P 2100
un poste en moulage noyautage P 4224
un poste en biotechnologie P 7200

LGT et LP Schuman

un poste en enseignements artistiques et arts appliqués P 6500
un poste en biotechnologie P 7200
un poste en philosophie